

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

OBJET : Avenant n° 2 au marché groupé de prestations intellectuelles pour la réalisation du Schéma directeur des eaux pluviales pour le compte des membres du groupement

Par une délibération du conseil communautaire du 25 juin 2019, le marché groupé de réalisation du Schéma directeur des eaux pluviales pour le compte des membres du groupement a été attribué à l'entreprise SCE, sise 4 rue René Viviani – CS 26220 – 44262 NANTES CEDEX 2, pour un montant total de 307 947,25 € HT, réparti ainsi entre les membres du groupement :

Intitulé de la mission	Montant du marché initial HT
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Geneston	31 149,25 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de La Chevrolière	50 260,14 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de La Limouzinière	21 828,30 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Le Bignon	47 686,94 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Montbert	31 112,90 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Saint Colomban	44 415,98 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Saint Lumine de Coutais	14 980,14 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de CCGL	66 513,60 €
MONTANT HT DU MARCHE	307 947,25 €
MONTANT TVA	61 589,45 €
MONTANT TTC DU MARCHE	369 536,70 €

Par une décision du Président du 17 mars 2020, l'avenant n° 1 a modifié « l'article 4.3 Variation du prix » du CCAP et notamment l'arrondi du coefficient de révision. Cet avenant n°1 est sans incidence financière sur le montant du marché.

Le présent avenant n° 2, au marché groupé de réalisation du Schéma directeur des eaux pluviales pour le compte des membres du groupement, a pour objet de créer un prix nouveau au présent marché

- **Prix nouveau PN 1** – missions complémentaires pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de CCGL liées aux parcs d'activités
 - o Prise en compte des parcs d'activités (synthèse des DLE, zonage des parcs d'activités, réunion de travail) non précisée au marchéCes prestations complémentaires sont évaluées à un montant forfaitaire de : + 10 500 € HT

Ce prix nouveau génère une plus-value de 10 500 € HT, et portent le montant du marché de 307 947,25 € HT à 318 447,25 € HT ou 382 136,70 € TTC

L'incidence financière de l'avenant n°2 est de +3.4%.

Le montant total du marché est réparti ainsi entre les membres du groupement :

Intitulé de la mission	Montant du marché initial HT	Avenant HT	Montant total du marché HT (marché initial + avenant)
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Geneston	31 149,25 €		31 149,25 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de La Chevrolière	50 260,14 €		50 260,14 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de La Limouzinière	21 828,30 €		21 828,30 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Le Bignon	47 686,94 €		47 686,94 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Montbert	31 112,90 €		31 112,90 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Saint Colomban	44 415,98 €		44 415,98 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Saint Lumine de Coutais	14 980,14 €		14 980,14 €
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de CCGL	66 513,60 €	10 500,00 €	77 013,60 €
MONTANT HT DU MARCHÉ	307 947,25 €	10 500,00 €	318 447,25 €
MONTANT TVA	61 589,45 €	2 100,00 €	63 689,45 €
MONTANT TTC DU MARCHÉ	369 536,70 €	12 600,00 €	382 136,70 €

Le Président de Grand Lieu Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5% ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

DÉCIDE

Article 1 – Approuve l'avenant n° 2 au marché groupé de réalisation du Schéma directeur des eaux pluviales pour le compte des membres du groupement, ayant une incidence financière de + **10 500 € HT** (soit +3,4%), et portant le montant du marché de 307 947,25 € HT à **318 445,25 € HT**.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE164_P180823

Publié sur le site internet le : - - / - - / - -

Fait à La Chevrolière, le 18 août 2023

Le Président,
Johann BOBLIN,